



JOURNÉE DE FORMATION DROIT DES ÉTRANGERS

VENDREDI 16 MAI 2025

MAISON DE L'AVOCAT, 14 Rue Marcel de Serres,
34000 MONTPELLIER & en ligne via Zoom

JEUNE ET ÉTRANGER·E : GRANDIR EN TERRE INCONNUE



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Montpellier



JOURNÉE DE FORMATION DROIT DES ÉTRANGERS

VENDREDI 16 MAI 2025

MAISON DE L'AVOCAT, 14 Rue Marcel de Serres,
34000 MONTPELLIER & en ligne via Zoom

Une part croissante des personnes étrangères présentes sur le territoire est constituée de jeunes, souvent arriv·es seul·es, parfois né·es ici, toujours confronté·es à des dispositifs pensés pour des adultes.

Qu'ils soient mineur·es non accompagné·es, jeunes majeur·es, à la veille de leurs 18 ans ou encore enfants confronté·es au système pénal, ces jeunes étranger·es doivent faire face à une complexité juridique renforcée : absence d'état civil, procédures inadaptées à leur âge, ruptures de prise en charge. À l'intersection du droit des étranger·es, de la protection de l'enfance, du droit pénal et du droit civil, leurs parcours révèlent les limites et les contradictions de nos systèmes juridiques.

Cette journée de formation se donne pour objectif de faire le point sur les outils juridiques existants, les pratiques de terrain, les contradictions supranationales et internes afin de contribuer à une meilleure effectivité des droits de ces jeunes.

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des spécificités liées au jeunes mineur.e.s et majeur.e.s en droit des personnes étrangères.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit des étrangers.

Public visé et prérequis toute personne intéressée par le droit des étrangers : magistrats, avocats.
Aucun prérequis – niveau 1

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.



JOURNÉE DE FORMATION DROIT DES ÉTRANGERS

JEUNE ET ÉTRANGER·E : GRANDIR EN TERRE INCONNUE

PROGRAMME

9H00-9H30 : Allocution de d'ouverture

Accueil des participant·es et discours de bienvenue

9h30 – 10h00 | Introduction

Prise de parole de SOS Méditerranée

MATINÉE

PARCOURS DU JEUNE ETRANGER – ENTRE PROTECTION ET SUSPICION

Modératrice : Morgane BELOTTI, Co-Responsable de
la Commission Étranger·es – SAF Marseille

10h00 – 10h45 | Être né quelque part : Identité et prise en charge

- La reconstitution de l'état civil
Me Amandine Le Roy, avocate au barreau de
Nantes
- Les conditions de prise en charge
des mineur·es non
accompagné·es
Me Brigitte Jeannot, avocate au barreau de
Nancy

11h00 – 12h00 | Pas nés sous la même étoile : Mineur·es et justice pénale

- Du mineur étranger au jeune majeur
: l'infraction de faux
Me Laetitia Berry, avocate au barreau de
Montpellier
- Focus sur la préfecture du Bas-Rhin
: convocation des parents de
mineur·es interpellé·es
Me Gabriella Carraud, avocate au barreau de
Strasbourg

12h00 – 12h30 | Échanges et discussions

DEJEUNER

APRÈS-MIDI

VERS L'AUTONOMIE – ASILE ET DROIT AU SÉJOUR

Modératrice : Alice BENVENISTE, Co-Responsable
de la Commission Étranger·es – SAF Nantes

14h00 – 15h30 | J'ai demandé à la lune : Jeunes réfugié·es et protection internationale

- Intervention de Chloé Viel, juriste en droit
de la protection internationale

15h30 – 17h00 | Il venait d'avoir 18 ans : Accès au séjour à la majorité

- L'admission au séjour et l'accès au
travail des mineur·es et jeunes majeur·es
pris·es en charge par l'ASE
Me Magali Leroy, avocate au barreau de
Rouen
- Les autres voies d'admission au séjour
Solène Ducci, juriste au GISTI

17h00 – 17h30 | Échanges et discussions



JOURNÉE DE FORMATION DROIT DES ÉTRANGERS

JEUNE ET ÉTRANGER·E : GRANDIR EN TERRE INCONNUE

Le SAF est engagé contre les violences sexistes et sexuelles tant au sein de ses instances internes que lors de ses manifestations et formations. Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles, vous pouvez adresser un mail à signalement@lesaf.org

INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne, avant le mercredi 14 mai 2025 www.lesaf.org

Tarifs :

- Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 110€ TTC
- Avocat préalablement inscrit au colloque pénal : 80€ TTC
- Avocat non adhérent SAF : 130€ TTC
- Avocat honoraire : 50€ TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles
- Avocat au barreau de Montpellier : entrée libre*

* la gratuité est valable pour une seule formation sur le Printemps du SAF

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : **six heures**

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après la formation